



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Donner les moyens au SAM d'intervenir sur les collectifs de travail**

### **Échos de la Formation Spécialisée centrale (ex CHSCT) du 24 janvier 2024**

Comme chaque année le rapport d'activité du SAM (Service d'Accueil et de Médiation) montre que la **souffrance au travail** et en particulier "les rapports sociaux au travail" (problèmes avec la hiérarchie) est le **motif numéro 1 de consultation**.

Au regard du nombre d'agent.es mais aussi de la souffrance liée à la charge de travail ce sont les personnels de la DASCO et de la DFPE qui consultent le plus au SAM. Mais certaines directions sont surreprésentées (la DSOL où nombre de collègues du travail social doivent faire face à des publics de plus en plus précarisés avec de moins en moins de moyens pour les aider et des restructurations permanentes).

Le rapport du SAM montre aussi la **fragilité actuelle de ce service** : 4 psychologues en poste sur 8, une seule psychologue du travail (une autre devrait être recrutée), un conseiller en addictologie sur 3 prévus, une nouvelle cheffe de service arrivée en août...

Le SUPAP-FSU a interpellé la représentante de la Maire de Paris sur la nécessité de donner tous les moyens au SAM de pouvoir intervenir auprès de collectifs de travail en souffrance (réorganisation, surcharge de travail, management toxique...).

Ces moyens passent par le **renforcement des effectifs et leur pérennisation** (création de postes en particulier de psychologues cliniciennes et de psychologues du travail, meilleurs salaires et primes), une **politique de formation initiale** et continue dont de la supervision pour tous tes les agent.es (de la cellule d'écoute par téléphone aux psychologues et à la Cheffe de service).

Ces interventions sur des collectifs de travail en souffrance et les préconisations du SAM doivent être suivies de mesures.

Le SUPAP-FSU demande que les représentant.es des personnels en Formation Spécialisée en soient informé.es. Cela participerait aux moyens donnés aux mandaté.es de remplir leurs missions, de participer à l'analyse et à la prévention des risques ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Le SUPAP-FSU s'inquiète de l'empilement des dispositifs concernant la prévention et la gestion des violences sexistes et sexuelles. Alors que c'est aussi une compétence du SAM et que plusieurs directions de la Ville se dotent de dispositifs de signalement, il est absolument nécessaire que la Ville s'engage à ce que **le plan que nous avons gagné en central concernant les VSS puisse être décliné dans les directions** pour assurer la cohérence des mesures prises (sensibilisation, formation, dispositif de signalement et d'accompagnement global des victimes comme des collectifs de travail...).

Le SUPAP-FSU considère que **la Ville doit d'urgence renforcer le pôle addictologie du SAM et remettre sur pied un plan de prévention dans ce domaine**. Il s'agit de pouvoir prendre en charge les collègues sur la base du volontariat mais aussi de décliner dans chaque direction un plan adapté aux métiers (formation, sensibilisation, accompagnement...) en allant au contact des agent.es sur le terrain.

Une préconisation commune (pièce-jointe) portée par tous les syndicats a été voté à l'unanimité de la Formation Spécialisée centrale.

**La Ville doit désormais répondre aux besoins des personnels !**